

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12+2procurations

Deux mille dix-neuf

Et le vingt et un janvier

Date de la Convocation

16 janvier 2019

à 19 h 30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de M. GUIGON Marc

Date d'affichage

16 janvier 2019

Présents : GUIGON Marc, BECKER Marie-Louise, PLAZA Serge, BONNET Emmanuelle, CARON Fabienne, CHAGOT Patricia, ELADIE Farid, GIRAUD Christiane, MOHAMED Sadek, PLATEL Pierre, THOULOZE Hervé, VERDOJA Nathalie

Absents : SERRE Fabien donne procuration à MOHAMED Sadek
JAUZION Bruno donne procuration à ELADIE Farid

Secrétaire de séance : VERDOJA Nathalie

En début de séance, M. Farid ELADIE a demandé le vote à bulletin secret, 4 membres présents ont validé cette demande. Monsieur le Maire a demandé à chacun des 4 membres leur motivation pour un vote à bulletin secret, il a été répondu par les 4 membres « pour que la voix de monsieur le Maire ne puisse pas être prépondérante » Monsieur le Maire n'a pas accepté le motif et le vote des délibérations s'est déroulé à Main levée

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Choix des entreprises pour travaux rénovation école maternelle

Le conseil a validé le marché de la rénovation de l'école maternelle qui s'élève à 275 643.42 € HT
POUR : 8 CONTRE : 6

2- Demande de subvention auprès du Département pour la construction de la Station d'épuration de Comps dossier Pass Territoires

Le conseil autorise le Maire à solliciter une aide auprès du Département pour les travaux de la station d'épuration de Comps qui s'élève 1 565 000.00 € HT
POUR : 14

3- Demande de subvention auprès de l'Etat DETR pour la construction de la station d'épuration de Comps

Le conseil autorise le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat (DETR) pour les travaux de la station d'épuration de Comps qui s'élève 1 565 000.00 € HT
POUR : 14

4- Protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance -Garantie Maintien de salaire-Mandat donné au Centre de Gestion pour passation de Marché auprès des Assurances.

Le conseil municipal donne mandat au Centre de gestion pour la réalisation d'une mise en concurrence pour l'assurance complémentaire prévoyance « Garantie maintien de salaire »
POUR : 14

5- Emprunt Garantie ADIS réaménagement du prêt

Le conseil municipal accorde la garantie partielle de la collectivité suite à la renégociation du prêt initial contracté par ADIS en juillet 2007
POUR : 14

6- Convention avec la Société Expertises Galtier pour évaluation des dommages suite au sinistre de la cantine

Le conseil municipal décide de confier à la Sté GALTIER la mission d'évaluation des dommages sur le bâtiment, matériel et mobilier suite au sinistre de la cantine et autorise le maire à signer la convention.
POUR : 14

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré le 21 janvier 2019
Le Maire, Marc GUIGON



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tél. 04.75.39.67.17
Fax 04.75.39.09.41